

**DÉLIBÉRATION**  
**du conseil d'administration**  
**de l'Université Bourgogne Europe**

**Séance du 20 mai 2025**

---

Délibération n° 2025 – 20/05/2025 – 3

*Lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2026*

---

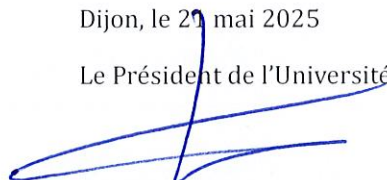
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

|                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif statutaire : 38<br>Membres en exercice : 38<br>Quorum : 19<br><br>Membres présents : 28<br>Membres représentés : 8<br>Total : 36 | <b>Refus de vote : 0</b><br><b>Abstention(s) : 5</b><br><br><b>Suffrages exprimés : 31</b><br><br><b>Pour : 29</b><br><br><b>Contre : 2</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2026.**

Dijon, le 21 mai 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*P.J. : Lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2026*

|                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté<br>Chancelière de l'Université Bourgogne Europe |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement |
|--------------------------------------------------------------|

## Conseil d'administration du 20 mai 2025

### **Lettre d'orientation budgétaire pour la construction du budget 2026**

#### **1 - La nouvelle démarche budgétaire**

Habituellement, chaque année, les orientations budgétaires étaient débattues lors de la séance du conseil d'administration du mois de septembre puis, elles servaient de socle à la préparation budgétaire de l'année n+1 qui démarrait à partir du mois d'octobre.

Le vote tardif de ces orientations, postérieures aux travaux des dialogues objectifs-moyens (Dom) et à l'envoi des documents de préparation budgétaires aux services et composantes n'était pas sans inconvénient.

Le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui constitue le nouveau régime financier applicable prévoit un calendrier de la procédure budgétaire différent. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui se tient devant le conseil d'administration est prévu entre mars et juin. Ce débat doit s'appuyer sur les résultats du compte financier de l'année n-1 qui est adopté au plus tard en mars.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de traduire en termes financiers les grands axes stratégiques de l'UBE. Il présente les principaux enjeux. Il est destiné à l'attention des membres du Conseil d'Administration et plus largement à la communauté universitaire. Il constitue un outil de pilotage pour la Gouvernance.

Le débat d'orientation a aussi pour objectif de permettre de présenter la planification des dépenses et des recettes afin d'assurer la soutenabilité financière tout en répondant aux priorités politiques et stratégiques de l'UBE.

Il permet de donner une visibilité sur les projets et les actions à entreprendre, tout en anticipant les besoins de financement. Il sert de cadre pour la construction du budget 2026.

Ces objectifs sont encadrés par **trois critères de soutenabilité** qui sont les suivants :

- **Le niveau de fonds de roulement** : ce seuil exprimé, en jours de fonctionnement doit rester supérieur à 15 jours. Il s'agit de crédits de paiement hors investissement ;
- **Le niveau de trésorerie** : il doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement ;
- **Le plafond des charges de personnel**, appelé aussi le taux de rigidité (ou ratio « Dizambourg ») : Il doit rester inférieur à 83% des produits encaissables.

Ces trois indicateurs qui étaient déjà pris en compte pour piloter notre établissement seront aujourd'hui mesurés officiellement, chaque année. Ces trois critères doivent respecter leurs seuils de sécurité respectifs. L'absence de respect de l'un d'entre eux entraîne le déclenchement de la procédure de retour à l'équilibre car le budget est considéré comme n'étant pas soutenable.

Dans l'hypothèse où l'un des trois critères de soutenabilité budgétaire n'est pas respecté, le CA de l'établissement doit voter dans un délai de trois mois après l'adoption du compte financier une délibération sur les **Conditions de Retour à l'Equilibre** financier (CRE) pour l'exercice en cours et le budget rectificatif qui traduit ces mesures.

Si les trois conditions de l'équilibre réel ne sont pas respectées et notamment les conditions de sincérité et de soutenabilité budgétaire définies par les trois critères, le Recteur de Région Académique déclenche un **Plan de Retour à l'Equilibre Financier** (PREF) ou soumet le budget à son approbation.

Pour ce qui est de l'exercice 2026, la lettre d'orientation budgétaire s'inscrit dans ce nouveau contexte réglementaire et tient compte aussi de la création de l'établissement public expérimental « UBE » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Deux nouveaux établissements, l'ENSAD et l'ESM disposent du statut d'établissements composantes et leurs politiques budgétaires doivent converger.

A l'issue du présent débat d'orientation budgétaire, une lettre de cadrage sera préparée et envoyée aux composantes et services de façon à préparer le budget initial 2026.

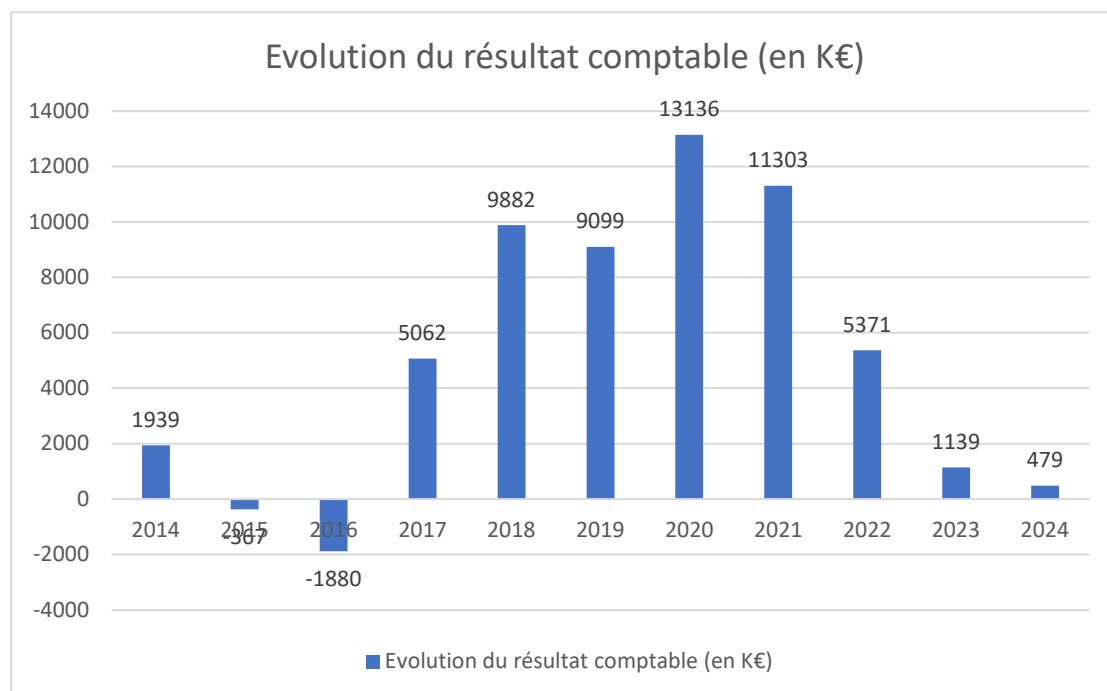
## **2 – Le contexte budgétaire actuel**

### **A - les éléments de contexte**

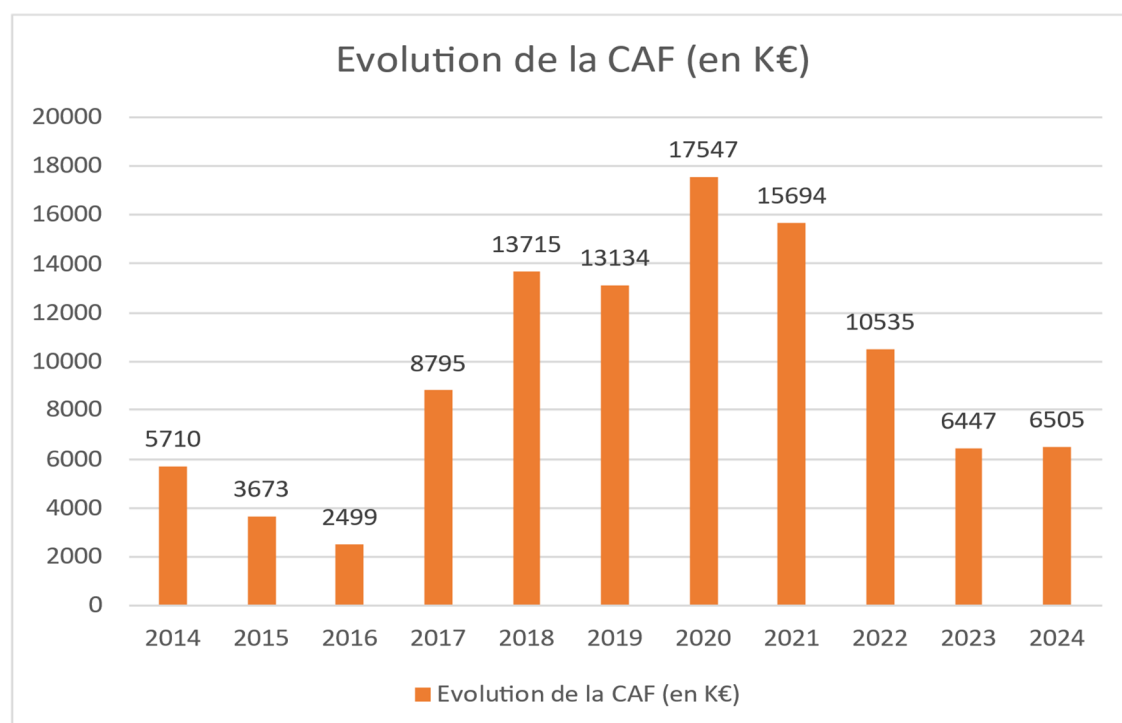
Le compte financier 2024, adopté par le conseil d'administration de l'UBE lors de sa séance du 12 mars 2024 retrace en recettes et en dépenses ainsi qu'en produits et en charges la situation comptable et financière de l'établissement.

Au fil des années, nous constatons une baisse de nos résultats (cf. graphiques ci-dessous).

## **1) Les résultats comptables de 2014 à 2024**



## **2) La capacité d'autofinancement de 2014 à 2024**

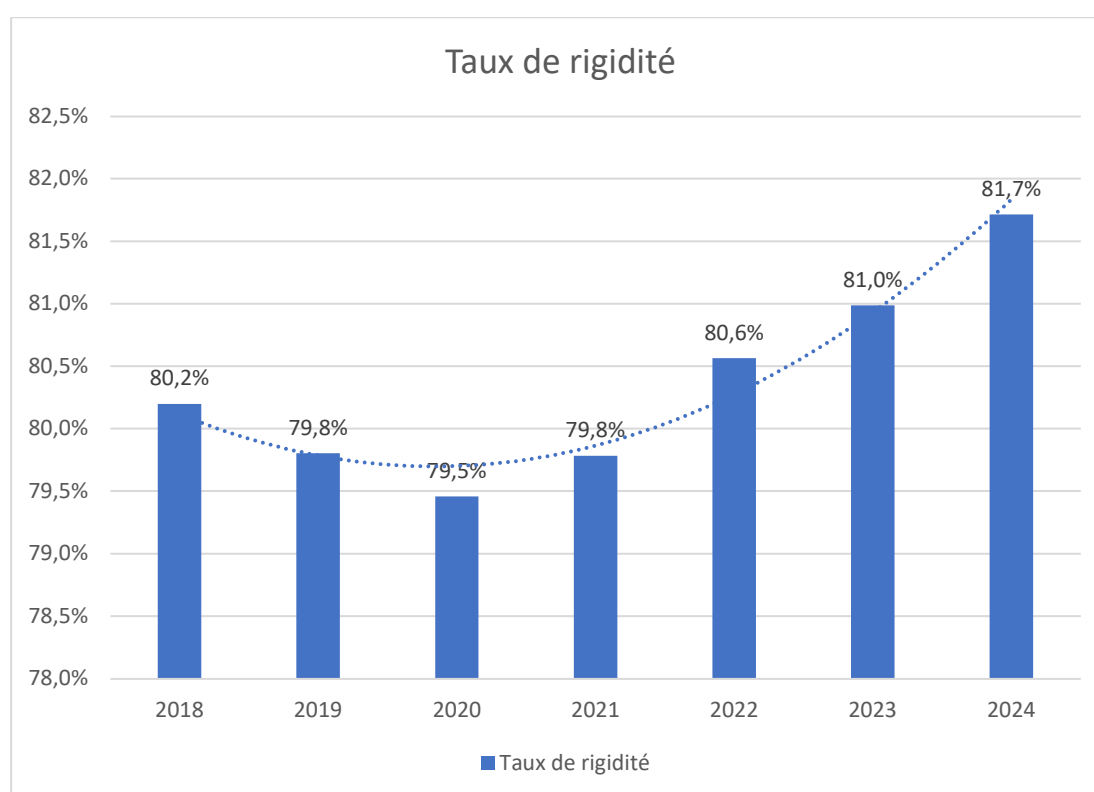


La capacité d'autofinancement (CAF) est un indicateur financier qui mesure notre capacité à générer des ressources pour financer nos besoins. Elle évalue notre situation financière et elle

est un indicateur crucial pour permettre à l'UBE de financer les projets à venir et les projets patrimoniaux. Compte-tenu du transfert de charges notamment de personnels et des coûts de l'inflation depuis plusieurs années, les indicateurs budgétaires se dégradent comme le montrent les deux tableaux ci-dessus.

### 3. Evolution du taux de rigidité depuis 2018

Le taux de rigidité est calculé en rapportant les charges de personnel de l'exercice aux produits encaissables. Il permet d'évaluer la capacité à ajuster les dépenses selon les ressources disponibles, d'anticiper les besoins financiers futurs et de disposer de marges de manœuvre suffisantes face aux changements économiques. Un taux élevé indique des marges de manœuvre très faibles. Ce taux constitue l'un des trois indicateurs de soutenabilité retenus par le nouveau décret financier des EPSCP, avec un plafond fixé par le Ministère à 83 %, au-delà duquel l'établissement d'un PREF est requis.

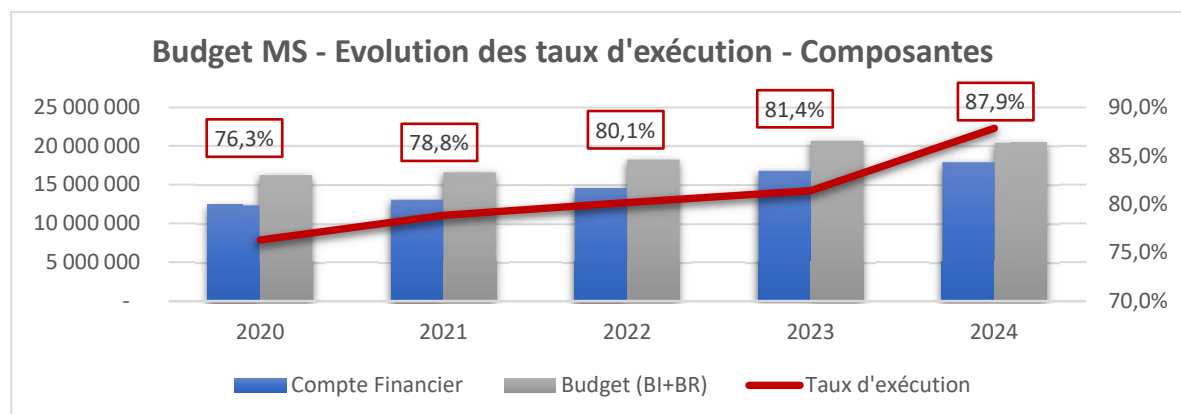
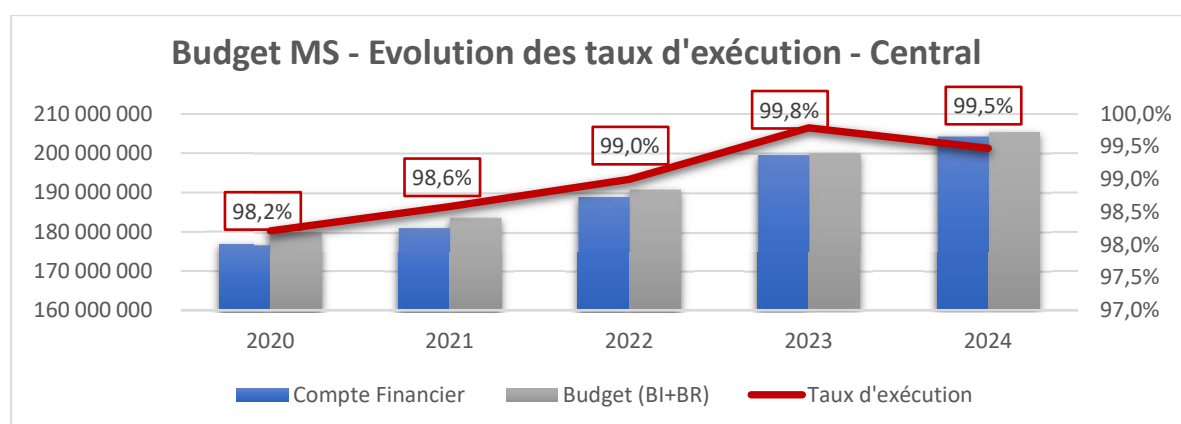
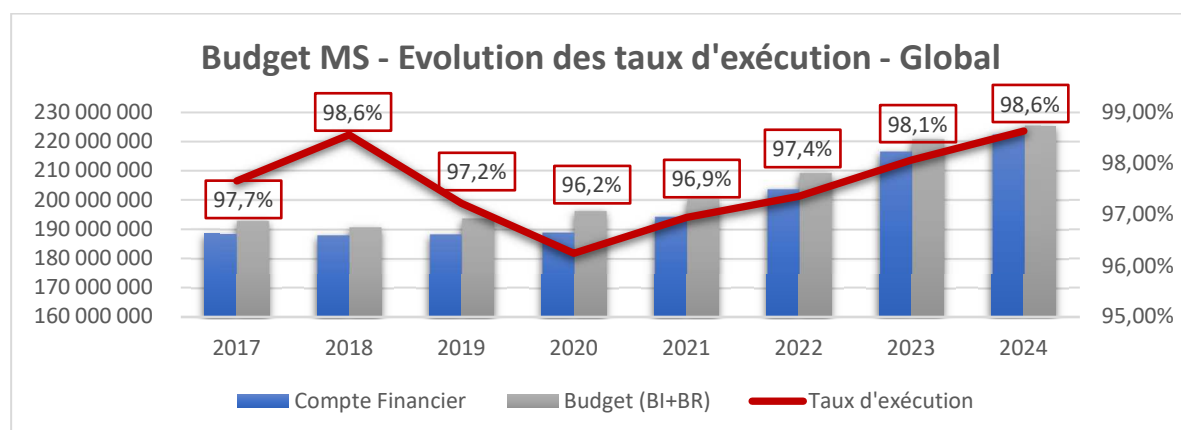


Le graphique ci-dessus montre une dégradation continue du taux de rigidité de l'Université depuis 2020, pour atteindre un niveau qui se rapproche désormais fortement du plafond fixé par le Ministère.

### **B/ L'exécution budgétaire 2024 et 2025**

Dans le cadre du nouveau décret financier, le guide d'accompagnement du décret précise que l'appréciation de la sincérité d'un budget se fonde notamment le taux d'exécution des budgets présentés les années antérieures au regard des comptes financiers. Celui-ci devrait être supérieur à 90% en AE, CP et recettes.

## La Masse salariale (y compris la charge d'enseignement)



## L'exécution des trois masses (masse salariale, fonctionnement et investissement)

| Dépenses<br>Conso AE | 2023           | Taux d'exécution | 2024           | Taux d'exécution |
|----------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| Personnel            | 216 501 612,57 | 98,07%           | 222 295 334,35 | 98,64%           |
| Fonctionnement       | 41 429 654,89  | 74,35%           | 40 809 761,10  | 81,17%           |
| Investissement       | 21 377 820,78  | 80,70%           | 14 726 233,35  | 79,46%           |
| Σ                    | 279 309 088,24 | 92,19%           | 277 831 328,80 | 94,44%           |

Les taux d'exécution des masses de fonctionnement et d'investissement sont en-dessous des 90% mentionnés dans le guide d'accompagnement du décret financier.

### **3/ Les orientations pour la construction du budget initial 2026**

Les budgets initiaux tels qu'ils sont votés actuellement, ne sont pas satisfaisants. Les taux d'exécution des dépenses des trois enveloppes, fonctionnement, personnel, investissement, sont des mesures plus réalistes et permettent d'identifier d'éventuelles marges de manœuvres positives.

Aussi, il s'agit aujourd'hui de retenir des objectifs permettant de :

- Parvenir à une gestion qui équilibre les besoins de financement et les priorités stratégiques tout en assurant la stabilité financière,
- Soutenir les projets pluriannuels d'opérations patrimoniales, d'infrastructure numérique, de la recherche et hors recherche

Le débat d'orientation budgétaire représente donc un lien entre le compte financier 2024 et la préparation du BI 2026 en tenant compte des éléments disponibles au titre de l'année 2025, dans la continuité d'une stratégie pluriannuelle. L'amélioration du pilotage budgétaire de l'établissement figure parmi les principaux enjeux des trois prochaines années comme le mentionne le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (C.O.M.P.) 2025-2027 de l'université.

Ainsi, dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire, pour **l'année 2026**, il est proposé de retenir les trois indicateurs et les trois objectifs suivants *au regard des dépenses exécutées au titre de l'année 2024 (Compte Financier 2024)* :

***1/ Le fonds de roulement exprimé en jours de fonctionnement : supérieur à 15 jours***

***2/ Le niveau de trésorerie exprimé en jours de fonctionnement : supérieur à 30 jours***

***3/ Le taux de rigidité (Charges de personnel / Produits encaissables) : inférieur à 83 %***

***4/ Le pourcentage global d'augmentation de la MS est fixé à 7 % (comparatif entre le compte financier 2024 et les projections 2026) correspondant aux dépenses incompressibles (CAS Pension, mesures LPR, le GVT ...). Cela signifie qu'en dehors des dépenses imprévisibles, nous sommes sur une stabilisation des engagements***

***5/ Les dépenses de fonctionnement : stabilisation. Cela signifie que les dépenses de fonctionnement de l'établissement doivent rester équivalentes à celles de 2024 (compte financier 2024).***

***6/ Le taux d'exécution des investissements doit, a minima, être supérieur à 90%***

L'objectif est de conserver une CAF et un résultat prévisionnel positifs. La méthodologie de construction du budget 2026 s'appuie sur les données du compte financier 2024.

-----